

CONVENANCE & QUALITÉ d'USAGE des espaces de vie

Par Régis HERBIN *Dr. Urbaniste-Architecte-ingénieur, Expert en Accessibilité & Qualité d'usage des Espaces de Vie*
Directeur du C.R.I.D.E.V. (Centre de Recherche pour l'Intégration des Différences dans les Espaces de Vie)
Expert à la D.A.P.A. (Direction de l'Architecture & du Patrimoine, au Ministère de la Culture)



Pour rendre nos Cités "ACCESSIBLES" à tous les Usagers,
quelles que soient leurs différences physiques, sensorielles, intellectuelles, cognitives, culturelles ou d'âge.

Pour développer la QUALITÉ de VIE de chacun d'entre nous,

Nous devons :
- Écouter et répondre aux Besoins essentiels des USAGERS en situation de handicap,
- Prendre en compte les Projets de Vie de chacun pour intégrer l'ensemble des USAGES,
- Offrir des ESPACES de vie d'une haute qualité d'usage et convenant à chaque citoyen.

Il s'agit de mettre en adéquation l' OFFRE des prestataires du cadre bâti avec la DEMANDE des usagers.

Pour répondre à cette attente de tous, Régis HERBIN a développé la **démarche H.Q.U.**® (Haute Qualité d'Usage). Au-delà de la législation actuelle sur l'Accessibilité, cette approche est une véritable "méthode de gestion de projet" centrée sur la qualité et le développement de l'ensemble des "conforts d'usage" au service de tous les Usagers.

Initialement portée sur le devant de la scène par les revendications des personnes en situation de handicap physique, l'**ACCESSIBILITÉ de la cité concerne en réalité le BIEN-ÊTRE de l'ensemble des citoyens.**

Cette Accessibilité pour tous de la Cité vise à :

- **Permettre l'accès** à l'ensemble des espaces de vie, des équipements et des services.
- **Affiner la perception** et le ressenti des formes et ambiances de tous les lieux de vie.
- **Favoriser la communication**, l'information et la participation pour chacun d'entre nous.
- **Pérenniser l'utilisation** et la fonctionnalité des espaces et des services pour tous.
- **Adapter le cadre de vie** dans le respect des limites, des spécificités et des compétences de chacun.

La "Qualité de ce qui est approprié aux besoins et usages de la société" s'appelle la **CONVENANCE**.

La "Convenance du cadre bâti" est le caractère d'un espace qui convient à sa destination et offre à l'utilisateur la faculté de l'utiliser sans inconvénient. C'est une qualité d'usage en adéquation avec la demande des usagers.

C'est un moyen nécessaire pour **l'intégration sociale et durable** des personnes en situation de vulnérabilité, de déficience ou de handicap physique, sensoriel, intellectuel, cognitif, culturel ou d'âge.



Mais force est de constater que cette préoccupation n'est pas suffisamment intégrée dans les "us et coutumes" de nombreux professionnels du cadre bâti, pour qui :

~~ACCESSIBILITÉ = Handicap = Fauteuil Roulant = Contraintes.~~

~~PERSONNE HANDICAPÉE = minorité = dépendance = incompétence.~~

~~ADAPTATION = surcoût = difficulté technique = inesthétique.~~

Ne laissons plus ces professionnels dire : "Qu'elle est cette législation qui handicape notre créativité ?"

Changeons de regard et rejetons ces approches caricaturales. Au-delà du handicap et de la déficience, il s'agit de mener une véritable politique de Convenance des Espaces de Vie pour tous les Usagers, quelles que soient leurs différences. **Ce concept de Convenance est en fait une opportunité** pour porter un autre regard sur l'aménagement de nos cités. Il s'inscrit dans la continuité du concept d'Accessibilité Universelle ou de "Design for all" développé au niveau européen par les pays anglo-saxons. **CONVENANCE = Concevoir Avec & Pour Tous.**

Il s'agit de faire de la QUALITÉ d'USAGE un projet social durable, au lieu de faire du handicap un cauchemar.

TOUT LE MONDE est concerné et le BESOIN de CONVENANCE n'est pas marginal.

Depuis l'enfant distrait et turbulent à la personne âgée éprouvant des difficultés à se mouvoir, à entendre, à voir,... où que l'on soit :

- stressé ou simplement distrait, ...,
- enceinte ou gêné dans ses déplacements,
- fatigué ou à l'équilibre précaire,
- personne à mobilité réduite,
- handicapé se déplaçant en fauteuil roulant,
- livreur ou chargé de paquets encombrants,
- de petite, de grande ou de forte taille,
- déficient visuel ou auditif,
- assisté sur le plan respiratoire ou cardiaque,
- etc ...

nous avons tous besoin d'aménagements adaptés afin de repousser nos limites et développer notre autonomie dans les meilleures conditions de confort et de sécurité.

Dans "INSEE première" (n° 742, octobre 2000), nous pouvons constater, que parmi les personnes vivant en domicile ordinaire :

- 13,4 % ont des déficiences motrices
- 11,4 % ont des déficiences sensorielles
- 9,8 % ont des déficiences organiques (cardio, pneumo,...)
- 6,6 % ont des déficiences intellectuelles ou mentales.

Environ 4 personnes sur 10 sont donc directement concernées par la qualité d'usage et par l'accessibilité. Et n'oublions pas que 30 % de la population française aura plus de 60 ans en 2010. En 2030 : les plus de 65 ans doubleront et les plus de 85 ans tripleront. L'espérance de vie augmente de 1 an tous les 4 ans. Et parmi ces personnes âgées, près de 40 % vont développer des déficiences ou des handicaps.

Il s'agit de réaliser que près d'une personne sur deux est en difficulté ou en situation de handicap.

Face à cette réalité, force est de constater que le cadre réglementaire et les pratiques des prestataires chargés de la construction et de l'aménagement du cadre bâti ne couvrent qu'une infime partie des besoins en matière d'accessibilité et de perception de l'espace pour tous les usagers, quelles que soient leurs différences.

La législation est encore trop centrée sur le handicap physique et les personnes utilisant un fauteuil roulant. Les professionnels ne connaissent pas suffisamment cette législation et ne sont pas formés à la maîtrise de l'accessibilité et de la perception de l'espace, encore moins au développement de la "Convenance des Espaces de Vie" pour tous.

CHACUN DOIT TROUVER SA PLACE quelles que soient ses différences

Les Êtres humains sont tous différents dans leurs caractéristiques et leurs comportements. Chaque personne, quelle que soit sa différence ou son âge, perçoit, accède et utilise le cadre bâti en fonction de ses capacités motrices, sensorielles, intellectuelles, culturelles et cognitives.

Il n'y a pas d'Être Humain "standard".

La "Convenance des Espaces de Vie" et la "Qualité d'Usage" concernent toute la population.

La standardisation vis-à-vis d'un modèle type ne peut qu'exclure ceux qui s'éloignent de ce gabarit standard.

Les Espaces de Vie ne doivent donc plus se concevoir et s'élaborer à partir d'un être standard optimal possédant toutes ses facultés physiques, sensorielles, mentales et culturelles, mais à partir des capacités des personnes les plus vulnérables d'entre nous.

C'est vers ce type d'intégration sociale et humaine que doit s'engager durablement l'ensemble des acteurs et intervenants de la construction et de l'aménagement.

La maîtrise de la "Convenance des Espaces de Vie" est donc un moyen que doivent se donner les professionnels pour permettre à chaque usager de la cité d'exercer son droit de citoyenneté à part entière, quelles que soient les circonstances de sa vie (handicap, accident, maladie, vieillissement ...).

Ce n'est pas simplement pour les autres, mais aussi pour chacun de nous, car s'il y a une certitude, c'est que nous vieillissons tous et dépendrons de plus en plus de la qualité de nos espaces de vie pour repousser nos limites et prolonger notre autonomie.

Ce sont toutes nos différences qui font la variété de la vie, et c'est cette richesse de la différence que les professionnels de la construction et de l'aménagement doivent prendre en compte.

Dans cette diversité de l'offre, chacun, quelle que soit sa situation, trouvera une réponse à ses demandes spécifiques.

Là où les personnes en situation de handicap et les personnes âgées trouvent naturellement leur place, une personne "ordinaire" évolue avec convenance, aisance et sécurité, à condition de ne pas répondre exclusivement au problème d'une catégorie de populations. Il est impératif que les solutions apportées à un

besoin spécifique d'un type d'usager ne créent pas une gêne pour les autres usagers. C'est une condition indispensable à la véritable intégration de chacun quelles que soient ses différences et ses particularités.

Il s'agit d'offrir plus de confort, plus de sécurité et plus de Mieux être à l'ensemble des usagers.

La CONVENANCE : UN DROIT POUR LES USAGERS

Faut-il, à l'image des droits de l'homme et du citoyen, créer une charte des usagers de l'espace construit ? Cette charte aurait pour objectif de permettre à tous les Usagers d'accéder, avec convenance, sécurité et aisance, à un maximum d'aménagements et de constructions publiques ou privées ; et ceci quelle que soit la différence physique, sensorielle, intellectuelle ou d'âge de chacun. Elle constituerait un engagement de qualité pour tous, de la part des élus et des différents prestataires de l'acte de construire et d'aménager.

La CONVENANCE : UN DEVOIR POUR LES CONSTRUCTEURS

Tout aménageur se doit de favoriser la qualité des déplacements pour tous, et en particulier des personnes en situation de handicap sur le territoire de nos villes.

Faciliter l'autonomie des moins mobiles d'entre nous est un facteur d'équilibre individuel et social, témoin d'une qualité de vie pour chacun.

Nos constructions et l'aménagement de nos villes doivent donc intégrer le plus en amont possible une démarche de développement de la qualité d'usage pour tous, établie à partir des critères minimums de mobilité et de perception indispensables à certains d'entre nous, en fonction de leurs différences spécifiques. C'est faire de la Cité un lieu de citoyenneté ouvert à tous, et en premier lieu aux personnes en difficulté.

Au-delà de cette approche globale, il y a le respect et la prise en compte du droit à la différence pour l'ensemble des usagers, en particulier des plus vulnérables, dont les personnes handicapées et les personnes âgées.

La CONVENANCE : une CONTRAINTE ou une OPPORTUNITÉ ?

Les personnes en situation de handicap sont en réalité le révélateur d'un problème urbain plus vaste : celui de l'inconfort et de l'insécurité de nos espaces construits.

Le développement du Confort et de la Sécurité pour tous est donc au cœur de la démarche.

Plutôt qu'une approche cherchant à résoudre ponctuellement les situations de handicap engendrées par une barrière architecturale donnée, au risque de créer d'autres situations de handicap pour d'autres usagers, il s'agit d'analyser les Besoins et les Usages à partir des critères de confort, de sécurité et de convenance.

La "Convenance des Espaces de Vie" nécessite un changement radical des méthodes de conception.

Au lieu de partir du handicap de l'utilisateur, nous allons nous appuyer sur le développement de la qualité des confort d'usage. Le concepteur n'est plus dans une réponse à une contrainte négative, mais dans une démarche positive d'accroissement de la qualité de sa production.

La Convenance des Espaces de Vie n'est donc pas une contrainte supplémentaire, mais un véritable outil d'aide à la création de qualité pour des constructions et des aménagements de nos cités au service de l'ensemble de usagers.

C'est faire de la Cité un lieu de citoyenneté ouvert à tous, quelles que soient nos difficultés physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou culturelles, et quel que soit notre âge.

Il s'agit d'être dans une démarche de PRÉVENTION et non plus de RÉPARATION.

METTRE EN PLACE LA DÉMARCHE HQU © (Haute Qualité d'Usage).

La qualité en matière de Convenance des Espaces de Vie ne se satisfait pas d'une démarche approximative. Elle demande de la vigilance et de la précision. L'espace construit ne doit plus être un parcours d'obstacles, mais une invitation à l'échange et à la détente.

- De la vigilance, car la moindre discontinuité dans les procédures ou les réalisations et c'est tout un espace qui est inaccessible ou imperceptible.

- De la précision, car le moindre centimètre, ou le moindre % de pente en trop ou en moins peut mettre en situation de difficulté ou exclure une personne vulnérable.

Pour prendre en compte l'ensemble des besoins de toutes les personnes en situation de handicap, avec leurs différences et leur âge, **nous développons l'ensemble des confort d'usage sur les plans :**

- **du PHYSIQUE** (la mobilité, l'aisance du déplacement, l'atteinte, la préhension)
- **du SENSORIEL** (le visuel, l'acoustique, le tactile, l'olfactif)
- **du MENTAL** (le repérage, l'orientation, la communication, le ressenti, la simplicité, la mémorisation, la temporalité)
- **de la PRÉVENANCE** (la protection, la sécurité, le repos et la non fatigabilité, l'équilibre, l'énergétique et le sanitaire)
- **de l' ADAPTABILITÉ** (la durabilité et la pérennité, l'évolutivité, l'appropriabilité, la polyvalence d'usage)

À partir de cette approche, il est alors possible pour le concepteur d'exploiter le meilleurs de la qualité d'un espace de vie, afin que chaque usagers trouve les dimensionnements et les repères dont il à besoin.

EN RÉSUMÉ :

Pour que notre architecture et notre environnement prennent en compte les besoins de l'ensemble de la collectivité, et en particulier des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité, Pour que nos espaces de vie ne soient plus inconvenants :

Un CADRE à dépasser : **La législation sur l'ACCESSIBILITÉ**

- Considérer les textes comme une base minimum, et non comme une référence de garantie.
- Prendre en compte l'ensemble des personnes en situation de difficulté ou de handicap.
- Quitter la notion de standard et étendre la notion d'accessibilité légale au "Design for all".

Un CONCEPT à développer : **la "CONVENANCE" des Espaces de Vie,**

- Utiliser la richesse et l'aspect positif de la différence pour situer l'art de bâtir et d'aménager.
- Mettre en place une culture "d'entreprise" axée sur le confort et la sécurité pour tous.
- Intégrer cette approche comme un facteur de richesse et de créativité pour le concepteur.

Une MÉTHODE à promouvoir : **La démarche H.Q.U.© ("Haute Qualité d'Usage" pour tous)**

- Prendre en compte l'ensemble des confort d'usage dès l'origine du projet d'aménagement.
- Favoriser la transversalité et la communication entre les différents acteurs du cadre bâti.
- Mettre en place des procédures de développement continu de la qualité d'usage pour tous.
- Assurer la pérennité des réalisations par le respect de la continuité et la précision.
- Se situer dans une démarche de "Prévention", et non de "Réparation".

L'accessibilité « donner accès à tous et à tout ... »,

La qualité d'usage « permettre l'usage de tout par tous ... »,

La Convenance des Espaces de Vie « convenir aux besoins de tous »,

sont d'autres Regards que nous portons sur le cadre bâti et sur la situation de handicap.

Il s'agit de : "donner DROIT DE CITE à chacun, quelles que soient ses différences ".



CRIDEV bureau d'études

Le CRIDEV inscrit ses pratiques autour de la méthodologie H.Q.U (Haute Qualité d'Usage pour tous) qu'il développe en parallèle avec les démarches H.Q.E. (Haute Qualité Environnementale) et la Qualification ISO. Le CRIDEV travaille également à la rédaction de guides et de référentiels en matière de Convenance des Espaces de Vie pour tous.

Centre de Recherche pour l'Intégration des Différences dans les Espaces de Vie

17 rue Léon Jouhaux 38100 Grenoble - tel-fax : 04 76 63 02 54 - Email : qualitedevie@wanadoo.fr

"ARCHITECTURE = Art de bâtir les volumes nécessaires à l'homme pour vivre et exercer ses activités, en conciliant l'esthétique, les besoins fonctionnels, les contraintes techniques et les exigences administratives."